



Analyse du parc **Médéric- Martin**

L'ANONYME

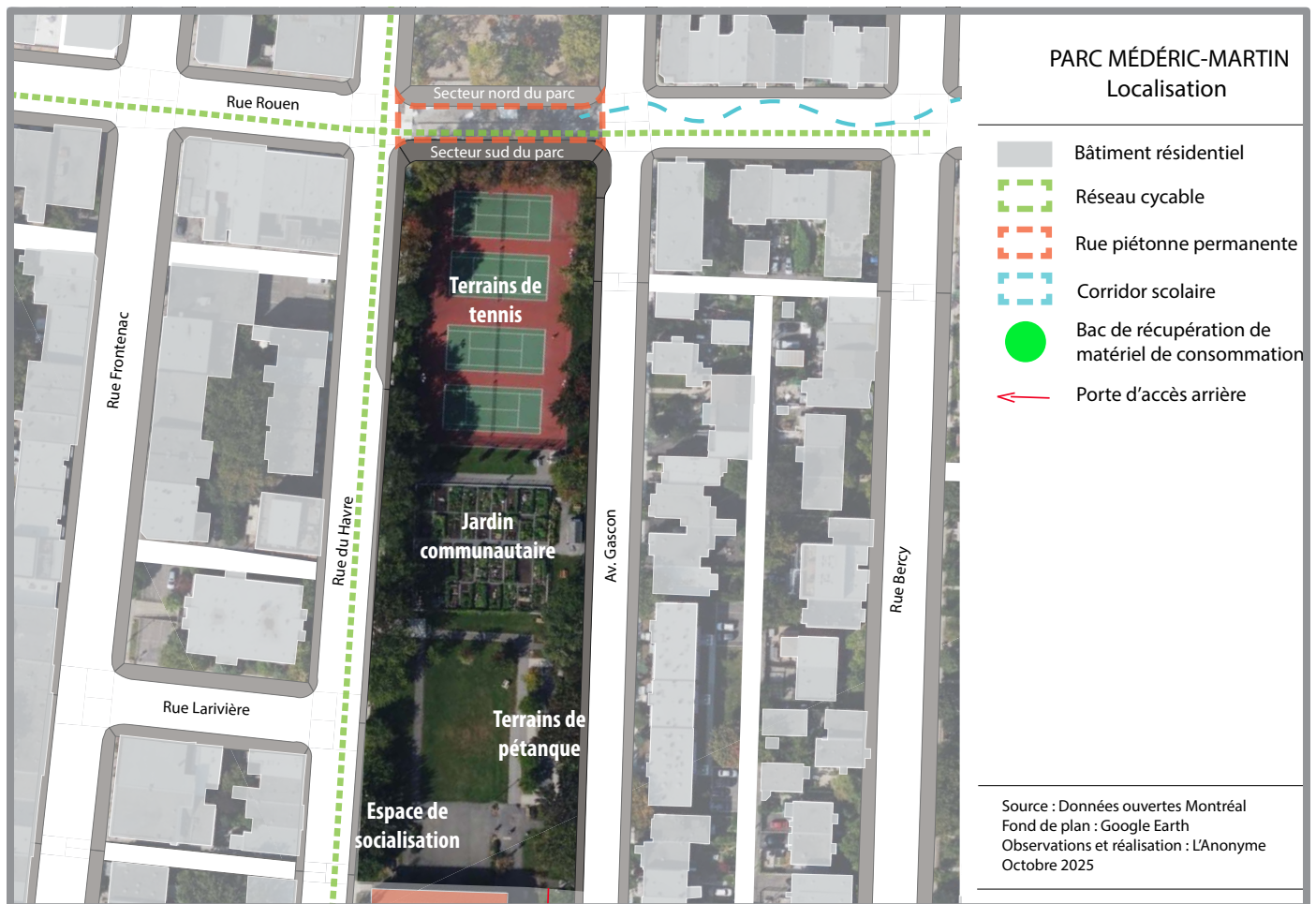
Parc Médéric-Martin

Visée générale

Consolider la portion sud du parc comme espace de loisirs et de détente inclusif et ouvert à tout-es.

Objectifs ciblés

- Favoriser le sentiment de sécurité de toutes les personnes usagères du parc
- Encourager l'appropriation des installations par toutes les personnes usagères du parc
- Maintenir la présence d'organismes et d'initiatives venant soutenir les personnes vivant différentes formes de précarité



Localisation et mise en contexte

Situé dans l'arrondissement Ville-Marie, le parc Médéric-Martin se trouve au cœur du secteur Centre-Sud, dans le quartier Sainte-Marie. Délimité par la rue Hochelaga au nord, la rue Ontario E. au sud, l'avenue Gascon à l'est et la rue du Havre à l'ouest, le parc est traversé par la rue de Rouen en son centre, réaménagé dans les dernières années en voies cyclables et piétonnes à l'intérieur des limites de celui-ci. Le parc comporte trois aires informelles d'activités ; la portion nord, la plus ancienne, se caractérise par une architecture de paysage inspirée des squares et comporte une promenade linéaire bordée d'arbres matures, des sculptures et une profusion de mobilier urbain. La partie centrale, aux abords de la rue de Rouen, comporte les installations destinées aux enfants et du mobilier ludique. Il s'agit de la section la plus achalandée. La partie au sud de la rue de Rouen, à l'arrière du centre Jean-Claude Malépart, comprend des courts de tennis, un jardin communautaire, des terrains de pétanque et un circuit d'entraînement extérieur. Elle possède également un espace vert, mais plusieurs sont minéralisées. Il y a peu de mobilier urbain.



Légende : circuit d'entraînement extérieur, près de l'avenue Gascon



Légende : la portion sud du parc est sous-investie.

Les abords du parc sont à grande majorité des immeubles résidentiels, outre le centre Jean-Claude Malépart, un centre communautaire de loisirs et sportif, implanté sur toute la portion sud longeant la rue Ontario Est. Le parc est occupé non seulement par les personnes fréquentant ou vivant le quartier, mais également par des personnes transitant dans celui-ci, afin d'accéder au centre Jean-Claude Malépart et à la station de métro Frontenac, située à moins de deux minutes de marche.

Le parc est un lieu identitaire pour plusieurs personnes et le sentiment d'appartenance est tangible. Les Amis du parc Médéric-Martin, une association citoyenne créée en 2009, a milité pour la revitalisation de celui-ci, notamment pour la fermeture de la rue de Rouen qui fractionnait le parc en deux. Les travaux de réaménagement ont été réalisés en 2020. L'occupation du parc par des personnes de toutes les tranches d'âge et le nombre d'activités pratiquées témoigne de l'appropriation du lieu par les résident-es du quartier.

Le parc et le centre Jean-Claude Malépart sont également des lieux fréquentés par plusieurs personnes vulnérabilisées ou marginalisées du quartier. Lors de la pandémie de la COVID-19, l'accueil du centre Jean-Claude Malépart a été converti en une halte-chaleur destinée, entre autres, aux personnes en situation d'itinérance. Bien que les mesures sanitaires aient été éventuellement levées, le centre est resté un point de repère pour des personnes marginalisées, qui continuent à le fréquenter et à utiliser ses installations. De plus, l'autobus de Dans la rue, un organisme de proximité pour les jeunes marginalisé-es de 24 ans et moins, effectue une distribution alimentaire cinq soirs par semaine à l'intersection de l'avenue Gascon et de la rue Ontario E. La portion sud du parc est donc un point d'attache et d'accès à différentes installations et ressources pour des personnes vulnérabilisées.

Cette appropriation de la portion sud du parc, du centre Jean-Claude Malépart et de ses abords occasionne des tensions entre les différentes personnes présentes (familles, personnes en transit, personnes utilisant les différentes installations et les services offerts). Des incivilités, des comportements insécurisants, du matériel de consommation à la traîne et des attroupements de personnes ont été signalés à plusieurs reprises. La fragile cohabitation s'est soldée par des mesures discriminatoires afin de limiter l'accès aux installations aux personnes vulnérabilisées ou marginalisées à l'intérieur du centre Jean-Claude Malépart et a renforcé un climat d'intolérance à l'intérieur du parc.

À l'automne 2024 et à l'été 2025, l'équipe de L'Anonyme a effectué deux portes à portes auprès des résident·es riverain·es du parc afin de les sonder sur leur sentiment de sécurité et leur utilisation de celui-ci. Les données recueillies auprès de plus de 100 ménages ont permis d'identifier les obstacles et les facteurs insécurisants pouvant influencer la fréquentation du parc et les raisons pour lesquelles celui-ci est apprécié.

La compilation des témoignages a permis de rendre compte que les comportements jugés insécurisants ou inadéquats ont peu d'incidence sur la fréquentation du parc par les résident·es riverain·es. Bien que certaines personnes aient partagé des expériences ou des interactions difficiles avec d'autres usager·es du parc, ceci ne semble pas être un facteur limitant à sa fréquentation. L'entretien du parc et de ses abords a été l'un des plus grands irritants rapportés par les personnes rencontrées, notamment par la présence de chiens sans laisse et les excréments laissés au sol.

Les modes de fréquentation des différentes sections du parc relèvent plutôt de la qualité de l'aménagement, des activités pratiquées et de la répartition des installations sportives et de loisirs. Par exemple, plusieurs personnes ont mentionné préférer la partie nord pour ses arbres matures et son mobilier urbain, idéale pour lire ou se détendre, tandis que celles jouant à la pétanque fréquentent plutôt la portion sud.

Caractéristiques de l'aménagement de la portion sud du parc

Différentes installations, telles qu'un jardin communautaire, des courts de tennis et des terrains de pétanque sont implantés dans la portion sud du parc. S'y trouve également un circuit d'entraînement extérieur.

L'aménagement de cette section du parc est désuet et n'invite pas les usager·es à y pratiquer des activités de type stationnaires. D'abord, les installations ont un usage défini ou ne sont pas accessibles à l'ensemble des usager·es, telles que le jardin communautaire et les courts de tennis. On y retrouve peu de mobilier urbain et l'aménagement paysager est inexistant, outre les arbres matures qui bordent les trottoirs et créent des zones d'ombre durant la saison chaude. L'espace au centre de la section est partagé entre un terrain gazonné, quelques buissons et une portion minéralisée avec du marquage au sol en majeure partie effacé. Il n'offre aucun mobilier permettant de s'abriter ou de se protéger des intempéries.



Légende : une partie de la section sud du parc est minéralisée.



Légende : La section sud du parc est peu aménagée.

Près de la rue du Havre, trois tables de pique-niques sont disponibles et un escalier longeant la façade arrière du centre Jean-Claude Malépart permet d'accéder au parc. Cet escalier est souvent inaccessible l'hiver dû aux risques de chutes de glace et de neige provenant du toit du centre. Le soir, l'endroit est faiblement éclairé. De plus, cette zone comporte régulièrement des déchets au sol.



Légende : Trois tables près de la rue du Havre.

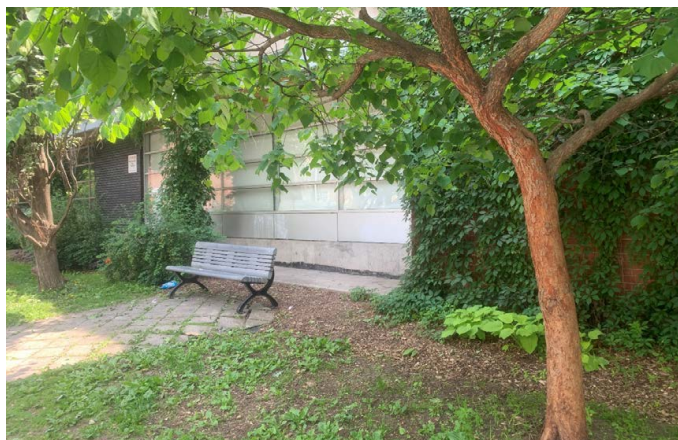


Légende : L'accès à la section sud du parc par la rue du Havre est régulièrement inaccessible en hiver.



Légende : l'accès arrière au centre Jean-Claude Malépart.

Près de l'accès à rampe à l'arrière du centre, du côté de l'avenue Gascon, la sculpture *Mélangez le tout* (2011) représentant un fouet à œufs est ceinturé d'un banc circulaire rouge. Cette œuvre se veut un symbole de la diversité des personnes fréquentant le centre Jean-Claude Malépart et de leur rencontre dans un même lieu. Un bac de récupération de matériel de consommation est installé près de la rampe d'accès du Centre. Ce bac semble peu utilisé et peu de matériel est ramassé à cet endroit précis. Il semblerait que cet emplacement précis n'est plus un espace de consommation récurrent. L'accès arrière du centre est maintenant verrouillé et n'est utilisé que pour sortir du bâtiment. Pourtant, aucune signalétique n'indique que cette porte est verrouillée, et aucune affiche n'informe des heures d'ouverture du centre, ce qui pourrait laisser croire que celui-ci est fermé.



Légende : du matériel de consommation à la traîne est régulièrement trouvé le long du centre Jean-Claude Malépart, l'avenue Gascon.

Quant à la section de l'avenue Gascon longeant le centre, elle semble avoir été réaménagée les dernières années. Elle comprend trois bancs, de la végétation et un auvent permettant de se protéger des intempéries grâce à l'architecture du bâtiment. L'éclairage provenant du Centre offre une certaine visibilité le soir, bien que l'aménagement paysager crée des cachettes et des espaces où la visibilité est amoindrie. L'équipe de L'Anonyme rapporte y trouver régulièrement du matériel de consommation à la traîne. Il est envisageable que la relocalisation du bac de récupération de matériel de consommation vers l'avenue Gascon en favorise l'utilisation.

Méthodologie des observations

Le parc Médéric-Martin a fait l'objet d'un total de 15 périodes d'observations de matin, après-midi et soir, entre le mois de juillet 2024 et le mois de juin 2025. Ces observations ont permis de recenser plus de 950 activités dans l'ensemble du parc. Dans la portion sud, ce sont plus de 320 activités qui ont été relevées lors de 11 périodes d'observation. Les informations recueillies lors des portes à portes, de même que les présences hebdomadaires de l'équipe de L'Anonyme dans le quartier et lors de la distribution alimentaire de l'organisme Dans la rue viennent compléter les observations effectuées.

L'analyse des données s'oriente autour de la condition socioéconomique et démographique perçue des personnes (personnes non marginalisées, personnes marginalisées et âge). Il est important de souligner que ces catégorisations reposent sur des perceptions subjectives et peuvent varier selon le contexte, l'interprétation des personnes qui ont réalisé les observations et les critères implicites utilisés par celles-ci.

Ainsi, l'expression « personne marginalisée » est utilisée afin d'identifier une personne présentant un ou des facteurs de vulnérabilités visibles ou connus (pauvreté, santé, consommation, utilisation particulière de certaines installations, fréquentation de certains services, itinérance, etc.), tandis que l'expression « personne non marginalisée » réfère à une personne qui ne présente pas de manière visible de tels facteurs.

Les activités relevées lors des observations ont été divisées en trois catégories :

- **Déplacement** : en transit dans le parc. Les activités catégorisées déplacement comprennent la marche, le vélo, le jogging, etc.
- **Stationnaire** : toute activité qui implique de rester au même endroit, comme être assis·e seul·e ou en groupe, dormir, lire, etc.
- **Active** : cette catégorie inclut les activités récréatives et sportives qui peuvent comprendre l'utilisation des installations disponibles ou non. Les parties de pétanque, l'entraînement en circuit extérieur, le yoga, le jardinage et le jeu libre sont toutes des activités qui ont été observées dans la portion sud du parc.

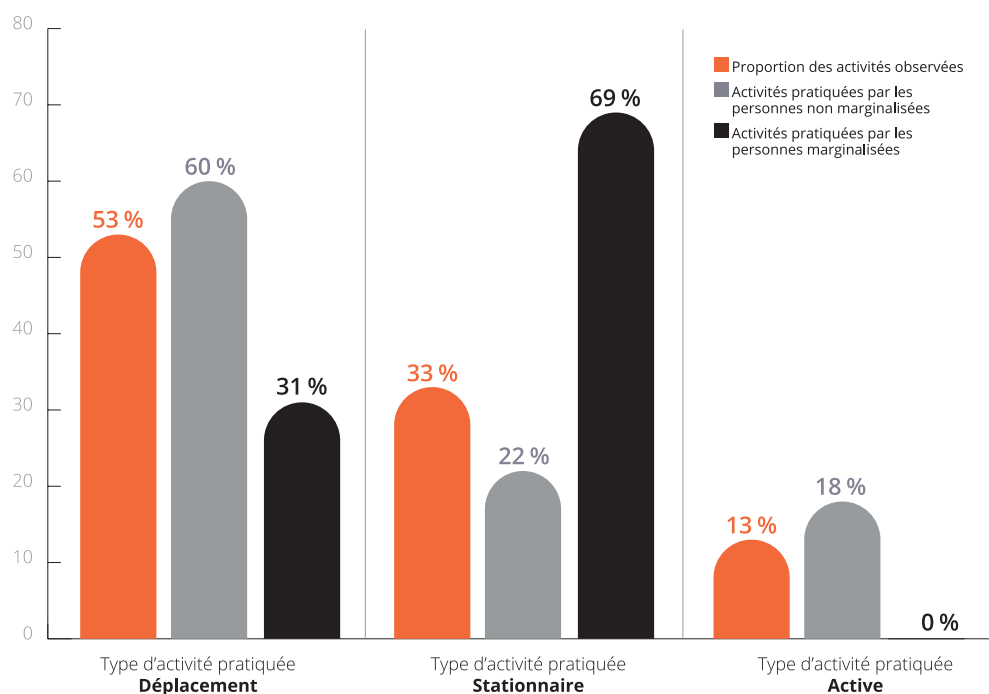
Activités et dynamiques sociales observées

L'occupation de la portion sud du parc et les types d'activité pratiqués selon la condition socioéconomique perçue ont été analysés afin d'évaluer les facteurs favorables ou défavorables au partage équitable de l'espace public. L'ensemble des observations effectuées dans la portion sud du parc suggèrent qu'une grande majorité des personnes observées étaient non marginalisées, pour une proportion de 82% (18% pour les personnes marginalisées).

Durant la saison froide, peu, voire aucune personne marginalisée n'était présente dans le parc. La période hivernale étant éprouvante pour les personnes en difficulté résidentielle, la faible fréquentation des espaces publics extérieurs pourrait expliquer cette différence observée. Ainsi, en excluant les observations réalisées lors de la période hivernale, le taux de personnes non marginalisées baisse à 76%, et augmente à 24% pour les personnes perçues marginalisées.

À noter, les présences hebdomadaires de L'Anonyme à la distribution alimentaire de l'organisme Dans la rue de 21h à 22h permettent de constater une augmentation du nombre de personnes marginalisées le soir dans la section sud du parc. Bien que non compris dans les périodes d'observations aux fins de la présente fiche, ce constat influence la proportion de personnes marginalisées dans le parc à une heure tardive de la journée.

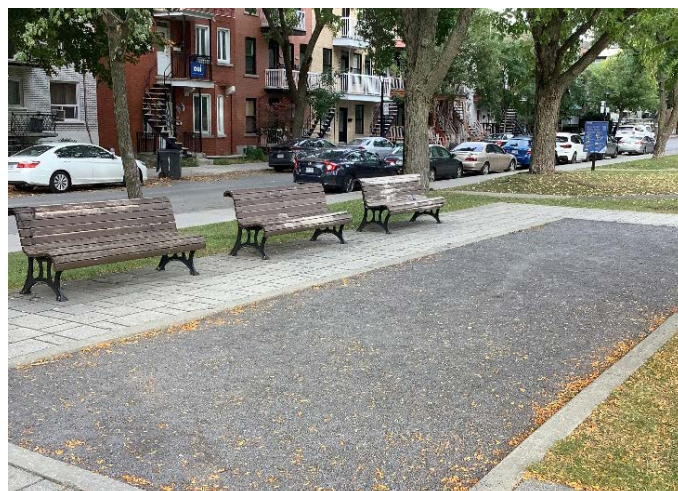
Activités pratiquées dans la section sud du parc (320 activités recensées)



D'abord, la répartition du type d'activité pratiquée, tous groupes confondus, démontre que la section sud du parc est principalement utilisée à des fins de déplacement. L'aménagement désuet de cette section, combiné à une faible disponibilité de bancs, de tables et de zones ombragées, le rend peu propices activités stationnaires. L'achalandage et l'animation du parc se concentrent particulièrement aux abords de la rue de Rouen, où l'on retrouve la majorité des équipements et installations destinés aux familles.



Légende : le centre Jean-Claude Malépart, depuis de la section sud du parc.



Légende : Le terrain de pétanque est régulièrement utilisé pour des activités stationnaires. Il s'agit d'un espace de socialisation.

Lorsque le profil socioéconomique est considéré, le type d'activité pratiquée présente des disparités élevées. Les personnes non marginalisées utilisent la section sud du parc principalement pour les déplacements, tandis que les personnes marginalisées sont complètement exclues des activités liées aux sports et loisirs. Les personnes marginalisées sont celles qui pratiquent le plus les activités de type stationnaire (69%). L'absence de personnes marginalisées pratiquant des activités sportives et de loisirs amène à se questionner sur l'accès équitable aux installations et équipements municipaux. Si les personnes marginalisées priorisent fort probablement les activités liées à leurs besoins physiologiques

de base et de survie au détriment du temps accordé aux loisirs, il n'en demeure pas moins que la Ville doit offrir un accès équitable et sans discrimination aux activités récréatives et sportives pour l'ensemble de ses citoyen·nes.

Il est erroné de croire que les personnes marginalisées ne s'adonnent pas à des activités récréatives. Leur absence dans les données colligées ne reflète pas nécessairement un désintérêt pour de telles activités, mais plutôt d'un accès inéquitable aux services et à l'équipement, à des installations mal adaptées à leur réalité et à l'influence d'une représentation sociale stigmatisante.

Lorsque seules les activités pratiquées directement dans le parc sont analysées (activités stationnaires et actives), le taux d'occupation du parc selon la condition socioéconomique perçue se rapproche d'une certaine parité. Ceci suggère une mixité sociale, où des personnes aux différents parcours de vie partagent le même espace.

Bien que les bancs longeant le centre Jean-Claude Malépart sur l'avenue Gascon et les tables à pique-nique près de la rue du Havre soient des lieux principalement occupés par des personnes marginalisées, il a été constaté que d'autres espaces sont partagés par tout·es. Le terrain de pétanque, par exemple, est un espace favorisant les rencontres. Celui-ci offre plusieurs avantages : il possède une quantité appréciable de mobilier urbain accessible à proximité (dont plusieurs à l'ombre), il se situe en bordure de rue (ce qui peut favoriser le sentiment de sécurité) et permet un accès rapide aux différentes installations (fontaines à boire, toilettes) du centre Jean-Claude Malépart. De plus, le jeu de la pétanque est une activité rassembleuse ; elle requiert peu de matériel, permet de jouer à plusieurs, et favorise les rencontres et discussions.

Ainsi, le parc Médéric-Martin est un lieu fréquenté par une diversité de personnes. Il s'agit d'une opportunité pour consolider les liens entre les membres de la communauté, et ceci pourrait être encouragé au travers d'activités de loisirs inclusives, accessibles et ludiques.

Aménagements proposés

- ✓ Ajouter du mobilier urbain permettant de s'abriter des intempéries, comme des bancs ou des tables avec espace couvert. Ces espaces pourraient être utilisés tant par les adultes fréquentant le parc que par groupes de camps de jour, et créerait une animation naturelle du lieu ;
- ✓ Intégrer du mobilier ludique, comme sur la rue de Rouen, qui incite au jeu libre et aux rencontres, comme des tables avec jeux de dames intégrés, tables de ping-pong, etc. ;
- ✓ Rendre l'aménagement plus convivial pour les activités stationnaires en déminéralisant la section sud et en intégrant de la végétation ;
- ✓ Installer un auvent le long de la façade arrière du Centre Jean-Claude Malépart afin de créer un espace permettant de se protéger des intempéries et des chutes de glace ;
- ✓ Déplacer le bac de récupération de matériel de consommation sur l'avenue Gascon ;
- ✓ Ajouter des poubelles à déchets, spécifiquement près des tables de pique-nique sur la rue du Havre ;
- ✓ Réaménager l'accès du parc sur la rue du Havre. Les escaliers sur la rue du Havre ne sont pas accessibles universellement ; de plus, lors de la période hivernale, ils sont mal entretenus et présentent des risques de chute. Des issues sécuritaires et entretenues augmentent le sentiment de sécurité.

Services à la communauté

- ✓ Offrir du prêt de matériel gratuit pour des activités de sports et loisirs à l'extérieur ; boules de pétanque, jeu de poches, etc. ;
- ✓ Déterminer un point d'arrêt pour l'autobus de l'organisme de Dans la rue qui éviterait des attroupements aux intersections, ou ajouter de la signalétique indiquant l'horaire de la présence de l'autobus ;
- ✓ Favoriser les opportunités de rencontre entre les différentes personnes qui fréquentent le parc, par exemple au travers d'activités de jardinage communautaire.

Aménagements ailleurs dans le parc

- ✓ Considérer l'implantation d'une aire d'exercice canin (AEC) dans la portion nord du parc. L'Arrondissement comporte seulement trois AEC sur l'ensemble de son territoire. Bien que l'AEC du parc des Royaums ne soit située qu'à 12 minutes de marche, le nombre de personnes utilisant la portion nord comme aire de jeu pour les chiens (et la faible fréquentation de cette section du parc) permettrait de réduire les tensions et l'insécurité face aux animaux non tenus en laisse ;
- ✓ Ajouter de la signalétique dans l'ensemble du parc afin d'orienter les personnes vers les installations sanitaires et les services à proximité. Indiquer les heures d'ouverture et les entrées accessibles pour le Centre Jean-Claude Malépart. Ajouter des heures de partage des installations advenant que certains espaces soient utilisés par différents groupes (par exemple, aire de repas réservée aux camps de jour) ;

✓ Augmenter l'éclairage en bordure de parc, sur l'avenue Gascon et la rue du Havre ;

✓ Augmenter l'éclairage le long de l'allée est-ouest près du jardin communautaire.

